



**À L'OFFENSIVE
AVEC LES CHSCT**

Page 4



**RETRAITE : RETOUR
SUR LES ACTIONS**

Page 13



**DES VACANCES POUR
TOU·TE·S ET TOUS CET ÉTÉ**

Page 16

**fédération
des services
publics**

la
cgtp

Service public

JUIN/JUILLET/AOUT 2020 - N° 116 - 1 € - www.cgtservicespublics.fr

MAGAZINE

**URGENCES SOCIALES
ET SANITAIRES**

**PLUS JAMAIS ÇA !
UN MONDE À
RECONSTRUIRE**



**Distribuez-
moi !**

Cher lecteur, chère lectrice, afin d'utiliser au mieux l'argent de vos cotisations, nous avons engagé un travail de réduction des coûts de production de votre journal. Pour cela, nous avons notamment réduit fortement l'épaisseur du papier et modifié légèrement le format. Par ailleurs, dans un souci d'impact minimal sur l'environnement, ce journal est imprimé par un imprimeur labellisé « Imprim'vert ». Les encres utilisées sont végétales et le processus d'impression n'utilise pas de produits toxiques. Cette démarche de respect de l'environnement, nous y prêtons attention pour l'ensemble de nos productions.



Sommaire

- 03 | Éditorial
- 04 | ACTUALITÉ FÉDÉRALE | Pendant le confinement, nos syndicats à l'offensive avec les CHSCT
- 06 | ACTUALITÉ FÉDÉRALE | La santé avant tout, pas de protection, pas de travail - Appel de la CEF
- 10 | DOSSIER | Urgences sociales et sanitaires - Plus jamais ça ! Un monde à reconstruire
- 13 | ACTUALITÉ SOCIALE | Retraite - Retour sur les manifestations et grèves contre le projet de retraite à points
- 16 | STATUTAIRE | Des vacances pour toutes et tous cet été
- 18 | RETRAITÉ.E.S | 40 ans de continuité syndicale
- 20 | INTERNATIONAL | EPSU a représenté les travailleurs des services sociaux sur les impacts COVID-19
- 23 | À LIRE | Un bonheur insoutenable



MENTIONS LÉGALES

PUBLICATION DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

263, rue de Paris — Case 547
93515 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01 55 82 88 20
Fax : 01 48 51 98 20
Courriel : fdsp@cgt.fr
Site : <https://www.cgtservicespublics.fr>

Illustration Une : CD
Photos page 2 : ©CGT Ville et Eurométropole de Strasbourg

Commission paritaire n° 1224 S 07102
ISSN n° 1148-2370

Directeur de publication :
Jef LAIR

Impression, routage :
RIVET PRESSE ÉDITION
24, rue Claude-Henri-Gorceix
87022 Limoges cedex
Tél. 05 55 04 49 50



Masqué.e.s, pas muselé.e.s !

La période qui s'est ouverte le 16 mars dernier est inédite à plusieurs titres. Jamais la population française n'a été confinée à ce point pendant une durée aussi longue et de façon aussi massive. Elle a permis, alors que nous étions en plein conflit des retraites, de faire taire, tout au moins dans la rue, une très longue période de contestation sociale qui n'a jamais vraiment cessé depuis 2016 et la loi Travail.

Depuis le début de ce confinement, nous entendons sur les médias dominants une petite musique enjoignant les salarié.e.s à sauver le capitalisme. Pour cela, il faudrait encore faire des sacrifices, une augmentation du chômage serait inéluctable, une augmentation du temps de travail nécessaire, une stagnation voire une diminution des salaires, et surtout des mesures — encore et toujours — « pour sauver l'emploi » indispensables. Pendant que l'on octroierait encore et encore des cadeaux fiscaux au grand patronat et à la finance ! En somme, la même soupe néo-libérale qu'après 2008.

Aujourd'hui, il est d'autant plus urgent de construire le rapport de force nécessaire pour contribuer à la satisfaction de nos revendications immédiates, bien sûr, mais également la préparation d'une société nouvelle qui vise à abolir ce système qui nous a précipité.e.s dans cette situation singulière.

Car, en fait, ce dispositif de confinement aurait pu être évité en prenant des mesures bien en amont. Le gouvernement savait depuis longtemps que ce virus arriverait en France et qu'il ne s'agissait pas que d'une « grippette ». Les gouvernements précédents savaient qu'en détruisant notre outil industriel ils mettaient la France à la merci d'une concurrence avec d'autres pays concernant la livraison de masques, de sur-blouses et de tous les matériels qui manquent en-

core aujourd'hui. En favorisant les traités internationaux ou européens de libre-échange, en privatisant bon nombre de missions publiques, les gouvernements successifs ont permis que ces mêmes masques coûtent aujourd'hui 5 à 10 fois plus cher qu'en janvier alors qu'ils devraient être délivrés gratuitement en nombre suffisant à toute la population. Voilà comment il aurait fallu procéder dans le pays inventeur de la Sécurité sociale !

Voilà donc la 6^e puissance mondiale réduite à rationner les masques, à mentir, à brûler des masques en plein confinement, bref tout un pays piégé par un système capitaliste arrivé à son paroxysme d'infamies et de pratiques discriminantes.

Un système démocratique débarrassé de ce mode de production aurait mis en commun — étatisé au sens positif — la production de tout le matériel nécessaire, planifié et organisé sa distribution. Les personnes fragiles auraient été protégées sans être enfermées, les personnes âgées n'auraient pas été abandonnées dans leurs chambres d'Ehpad, les salarié.e.s n'auraient pas eu à obéir à des ordres schizophrènes.

Le 11 mai, le gouvernement français a décidé que le confinement devait cesser, mais pas pour tout. Les libertés fondamentales ne sont pas rétablies et il faut surtout répondre aux injonctions du capital et produire pour lui... Alors que de multiples tribunes réclamant un autre monde se font jour, les médias des dominants préfèrent mettre en lumière les élucubrations de think tanks libéraux qui prévoient une attaque plus forte sur les droits des salarié.e.s. On prépare les esprits.

Au moment où nous en avons le plus besoin, notre Sécurité sociale est détruite par la suppression des cotisations patronales pour les mois d'avril, mai et



Natacha POMMET
Secrétaire générale

juin. Que nous mettions en parallèle ces suppressions de cotisations avec l'absence de masques et la fermeture des lits, ou les milliards d'euros volés par les actionnaires avec cette immense crise sanitaire, ou les cadeaux octroyés aux grandes entreprises avec le sort des petites qui, bien entendu, vont subir les affres de la période, tout témoigne d'une accélération de la lutte des classes.

Nous le savons, tout est question de choix politiques et si les militant.e.s de la CGT en veulent d'autres ils.elles sont loin d'être les seul.e.s. Un sondage récent du JDD illustre que 92 % des Français jugent importante une augmentation des salaires et 90 % la sauvegarde des services publics. Malgré la propagande médiatique de la classe dirigeante, ce sondage montre qu'une prise de conscience généralisée s'est faite pendant la période.

La CGT doit s'en emparer. Et notre fédération, très active pendant toute cette période à travers les militant.e.s et les syndicats, saura être au rendez-vous des mobilisations à venir.

CRISE SANITAIRE

Pendant le confinement, nos syndicats à l'offensive avec les CHSCT

L'instauration de l'état d'urgence sanitaire et sa prorogation jusqu'au 10 juillet donne à Macron et son gouvernement un pouvoir sans limites qui bouleverse les règles de l'état de droit. L'occasion est ainsi donnée à de nombreux employeurs locaux de remettre en cause la démocratie sociale et le rôle fondamental des organisations syndicales telles que la CGT.



Avec la loi du 23 mars 2020 qui a institué une quarantaine, 31 ordonnances ont été adoptées par le gouvernement, or aucune ne concerne directement la situation sanitaire. Parmi elles, certaines dynamitent les droits syndicaux en modifiant par exemple les modalités de consultation des instances représentatives du personnel au sein de nos collectivités territoriales et établissements publics. L'ordonnance du 15 avril dernier, qui organise le hold-up de 10 jours de congés, a été promulguée au mépris de toute consultation préalable des instances représentatives du personnel. Depuis la mise en confinement de la population, les mesures de télétravail se sont généralisées et ont été imposées sans, le plus souvent, mise à disposition de matériel ou prise en charge de frais afférents à cette activité à domicile et sans consultation préalable des CHSCT concernant la santé de celles et ceux qui l'exercent et les probables RPS (risques psychosociaux) et TMS (troubles musculo-squelettiques) induits. Or, les règles de fonctionnement et les compétences de ces instances, l'obligation de leur consultation, n'ont pas été modifiées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Dès le 13 mars, et encore aujourd'hui, nous, militant.e.s de la CGT, avons pris nos responsabilités et nous sommes mobilisé.e.s pour la sécurité de toutes et

tous en réaffirmant toujours « pas de protection, pas de travail ! ». Nous avons dû batailler pour la mise à l'abri des personnels et le maintien de leurs traitements et salaires.

Par l'information fédérale (*la Lettre du jour*, *Le Guide*, le site Internet), les procédures d'alerte, de droit de retrait et de mobilisation des outils de protection ont été rappelées.

Notre fédération, nos syndicats ont réaffirmé, dans cette période exceptionnelle, la nécessité impérieuse de démocratie sociale fondée sur l'écoute des professionnel.le.s dont les missions sont unanimement reconnues essentielles à la continuité des services à la population, ainsi que leur association aux processus décisionnels par le biais de leurs représentant.e.s et organisations syndicales. Les revendications des personnels doivent être garanties par le respect et la tenue régulière des réunions des instances représentatives, et notamment des CHSCT qui demeurent des instances essentielles dans cette période tout à fait inédite. Les dénis des droits d'alerte et de retrait, les manquements impactant la santé et la sécurité doivent cesser. Par les multiples interpellations du secrétaire d'État à la Fonction publique, des maires et présidents d'établissements, le combat de la CGT et de ses mandaté.e.s aura été déterminant pour obtenir leur réunion, protéger les agent.e.s sur les missions en présentiel et obtenir des Plans de continuité d'activité et aujourd'hui des plans de reprise.

Cependant, par la loi dite de transformation de la Fonction publique, cette instance, outil de dialogue social, est menacée de suppression, comme elle l'a été pour le secteur privé. C'est inacceptable car la prévention primaire seule permet d'éviter le risque en évitant le danger. C'est pour cela que la CGT exige l'abrogation de cette loi régressive à tout point de vue et le maintien des CHSCT, de leur convocation dans toutes les collectivités territoriales et établissements publics, car, lorsque cette démarche est mise en œuvre, nous avons fait la démonstration, auprès de nos collègues, de la pertinence de cette instance et convaincu beaucoup de poursuivre la mobilisation.

Les préavis de grève fédéraux pendant toute cette période ont permis de contraindre les employeurs peu attentifs à la sécurité et la santé à mettre en place

MESSAGE DE SOLIDARITÉ

Nous tenons à vous apporter à toutes et tous, syndiqué.e.s de la CGT, notre soutien dans cette période si particulière. Soutien avant tout aux camarades atteint.e.s par cette maladie ainsi qu'à leurs proches en leur souhaitant un prompt rétablissement et en les assurant de notre sympathie pendant ce combat qu'ils.elles mènent contre la maladie. Un soutien également aux camarades qui, parce qu'ils.elles ont été au service du public dans les missions essentielles des plans de continuité de l'activité, se sont rendu.e.s quotidiennement au travail dans des conditions indignes du XXI^e siècle.

Un soutien enfin à vous toutes et tous dans cette période inédite qui avez su rester sur le pont de la lutte. Nous savons toutes et tous que cette pandémie et sa gestion désastreuse par nos gouvernants vont laisser des traces indélébiles. Ils ne peuvent cacher les choix désastreux qu'ils font jour après jour et qu'ils n'ont cessé de faire depuis des années en détruisant les services publics et notre système de Sécurité sociale. La fédération réaffirme l'importance des services publics et appelle à investir les moyens budgétaires nécessaires aujourd'hui et demain. Considérant la situation dramatique que nous

vivons, elle insiste sur la nécessaire rupture avec les politiques d'austérité et de coupes dans les budgets publics qui ont contribué à la gravité de la situation présente. En ces temps difficiles où nous apprenons avec colère et douleur le décès de camarades, d'ami.e.s, de membres de nos familles. Devant ces drames et ces épreuves, notre fédération présente ses sincères condoléances et manifeste tout son soutien et toute sa solidarité aux syndicats, militant.e.s et adhérent.e.s ainsi qu'à leurs proches.

La direction fédérale

Préavis de grève
et tracts
www.cgt-servicespublics.fr

les mesures et moyens de protection pour leurs personnels et d'infléchir le discours gouvernemental sur la nécessité du port des masques et de l'organisation du dépistage.

À l'heure du déconfinement, les enjeux restent très forts pour la santé, la sécurité, les conditions de travail : plan de reprise de l'activité, risques psychosociaux, travail à distance, tensions entre collègues et avec la hiérarchie, etc. Autant de points qui doivent être présentés ou inscrits à l'ordre du jour de nos instances CT et CHSCT.

Aussi, au regard des graves carences en matière de mesures immédiates pour la garantie de la santé physique et morale de près de 2000000 d'agent.e.s et salarié.e.s de notre champ fédéral, dont 500000 ont œuvré sans discontinuer sur le terrain, et de mesures préventives pour celles et ceux qui ont repris ou doivent reprendre leur mission en présentiel dans le cadre des plans de reprise, de l'absence de réponse à leurs légitimes revendications et au regard des reculs sociaux induits au nom de la pandémie, la fédération CGT des Services publics reste déterminée dans la période actuelle et a déposé un nouveau préavis de grève pour le mois de juin.

Bravo aux équipes militantes, nous pouvons être fier.e.s d'être agent.e.s public-que-s et fonctionnaires, fier.e.s de notre CGT !



Appel de la Commission exécutive fédérale

La santé avant tout

Pas de protection, pas de travail !

La Commission exécutive de la fédération des Services publics, réunie le 30 avril 2020, dénonce l'abandon des responsabilités des plus hautes autorités de l'État dans la gestion de la catastrophe sanitaire de la pandémie du COVID-19.

Par centaines de milliers, les territoriaux se sont retrouvés en première ligne pour assurer la continuité du service public. Il a fallu et il faut se battre pour avoir des protections pour travailler, il a fallu et il faut se battre pour que nos instances, à commencer par les CHSCT, soient convoquées. Si des employeurs ont respecté les représentant.e.s du personnel, ce dont nous nous félicitons, force est de constater que nombre d'entre elles se sont vauté.e.s dans une déréglementation inadmissible, dans des comportements honteux, contraignant leurs agent.e.s à travailler sans protection ou sur des tâches non essentielles. Honte à ceux.celles qui mettent leurs agent.e.s en danger !

Sans dédouaner les employeurs locaux, c'est bien le gouvernement qui porte l'entière responsabilité du désastre en cours. Édouard Philippe a confirmé la date du 11 mai annoncée par le Président de la République avec la reprise de l'activité par la réouverture partielle des structures de la petite enfance et de l'école élémentaire notamment. Mais il continue à installer le flou dans la mise en œuvre de ses décisions en donnant la possibilité aux parents de décider eux-mêmes du destin de leur enfant.

Dans le même temps, il n'offre aucune garantie de protection maximum pour les agent.e.s du service public qui devront assurer leurs missions dans des conditions sanitaires qu'ils ne connaissent pas afin que le Medef dispose au plus vite de la main-d'œuvre nécessaire à la sauvegarde du profit du patronat et des actionnaires.

Il assume qu'il n'y aura aucun test, qu'aucune distribution massive, gratuite, ni ciblée de

masques ne sera organisée par les services de l'État et qu'aucune obligation en ce sens ne sera faite à nos employeurs à qui pourtant incombe la sécurité des agent.e.s en situation de travail. Il n'a livré quasiment aucune information sur les moyens permettant cette réouverture sans mettre en danger les élèves, leurs familles, les personnels et sans provoquer une seconde vague de l'épidémie.

Nous l'affirmons, nous sommes pour en finir avec le confinement et pour la reprise du travail.

Mais pas à n'importe quel prix et

n'importe comment, avec toutes les garanties sanitaires. Pas de protection, pas de travail c'est clair, cela veut dire que nous ne travaillerons pas sans la garantie de la préservation de notre santé. Les agent.e.s du service public sont fier.e.s d'exercer leurs missions au service de l'intérêt général. Pourtant, force est de constater que ce gouvernement n'entend pas leurs revendications légitimes que le travail ne doit pas les mener à risquer leur vie et celle de leurs proches.

Le confinement est une décision purement politique et non médicale, produite par les politiques successives d'austérité, de réduction des coûts, des dépenses de santé, du nombre de fonctionnaires afin de privatiser les services publics potentiellement rentables. La loi dite d'urgence sanitaire, les ordonnances prises contre les droits des salarié.e.s au nom de la sauvegarde de l'économie et

les dernières mesures gouvernementales représentent une remise en cause des libertés démocratiques sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. La déréglementation totale s'installe : au prétexte de l'encombrement prévisible dans les transports, des horaires décalés vont imposer une flexibilité généralisée, y compris dans les collectivités, au nom du déconfinement, tout cela pour camoufler le choix politique de ne pas faire de tests systématiques de salarié.e.s, seule mesure à même de réellement protéger la population. Les pouvoirs des préfets vont être étendus, les prérogatives des instances de représentation du personnel vont être limitées. Dans le même temps, partout la colère gronde. Personne n'est dupe sur les intentions gouvernementales d'utiliser la situation pour s'attaquer aux libertés démocratiques : il interdit les rassemblements de plus de 10 personnes mais autorise par ailleurs d'être

15 élèves par classe ou des millions dans les transports en commun !

Dans cette situation, nous ne pouvons que réaffirmer nos revendications, c'est pourquoi la fédération des Services publics exige que les instances paritaires, CT et CHSCT de plein exercice ou CSE et CSSCT pour les Offices de l'habitat, les entreprises de thanatologie et services de l'eau, soient réunies dans les meilleurs délais afin d'examiner les Plans

de retour à l'activité et les conditions de protection des agent.e.s face au Covid-19 dans les collectivités territoriales et établissements publics assimilés.

La fédération des Services publics réaffirme son mot d'ordre : « pas de protection, pas de travail » et par conséquent exige que les agent.e.s en situation de télétravail ou placé.e.s en Autorisation spéciale d'absence, notamment pour garde d'enfant y compris après le 11 mai s'ils choisissent de ne pas mettre leurs enfants à l'école, soient prolongé.e.s et conforté.e.s dans ces positions sur les semaines à venir et tant que la situation sanitaire l'exigera.

En restant confiné.e dans la peur pour soi et pour les siens, la lutte des classes est difficile : il y a deux mois, nous voulions bloquer le pays

pour gagner la bataille du progrès social. Là, le gouvernement bloque le pays pour empêcher la lutte des classes ! Nous refusons de nous adapter à cette situation tronquée : aucun accord pour supprimer des congés ne doit être signé, aucun protocole d'engagement mutuel. Nous devons impérativement renforcer nos syndicats pour construire le rapport de force nécessaire pour contrer.

LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE LA FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS RÉAFFIRME SES REVENDICATIONS

pour les 32 heures, les 1800 € minimums, la retraite à 60 ans, le développement des services publics et d'une fonction publique sous statut et exige :

- l'abrogation de la loi d'urgence et toutes les ordonnances de déréglementation défavorisant uniquement les travailleurs au profit du patronat,
- l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique,
- l'abandon du processus de loi sur les retraites par points, adoptée à coup de 49-3,
- le retrait du projet de loi « décentralisation, différenciation et déconcentration » (3D).

La Commission exécutive de la fédération des Services publics, constatant que les mesures nécessaires à une reprise en toute sécurité ne sont pas réunies et ne le seront pas le 11 mai, refuse de cautionner de près ou de loin, sous couvert d'union nationale, l'incurie du gouvernement dans la gestion de cette crise pandémique et se tiendra aux côtés des salarié.e.s et des agent.e.s territoriaux.ales s'ils.elles estiment nécessaire d'user de leur droit de retrait pour la sauvegarde de leur santé. Elle rappelle qu'un modèle de courrier commun Fdsp/Ferc est mis à disposition des syndicats pour interpeller les maires et exiger de ne pas ouvrir dans ces conditions et rappelle le préavis de grève mis à leur disposition, si besoin, pour l'ensemble du mois de mai 2020.

**Le mépris,
le foutage de gueule
ça suffit !**



COVID

**VOS QUESTIONS
NOS RÉPONSES**
covid.cgtfonctionpublique.fr

la cgt
FONCTION
PUBLIQUE



<https://covid.cgtfonctionpublique.fr>

Le site dédié CGT Fonction publique

Pendant la période liée au Coronavirus, ce site, réalisé en coopération avec des camarades des trois versants, est mis à disposition des agent.e.s de la fonction publique.

Il apporte des informations mais aussi des réponses aux différentes questions générales mais essentiellement statutaires que se posent les agent.e.s.

À partager et faire connaître

BON PLAN

LA NVO, L'OUTIL DES SYNDIQUÉ·E·S INFORMÉ·E·S!

Les conséquences sociales, économiques et politiques de la crise sanitaire vont se faire ressentir encore longtemps. Et déjà, le patronat et le gouvernement avancent leurs pions : augmentation du temps de travail, suppression de vacances et de jours fériés seraient, à en croire les médias qui relaient leur parole, les seuls choix qui s'offrent à nous. Parallèlement, la réalité du monde du travail trouve rarement droit de cité dans la presse. Partout, travailleurs et fonctionnaires se battent pour défendre leurs droits... mais bien peu de journalistes en parlent.

Bref : pour construire «le monde d'après», s'en remettre aux médias dominants pour s'informer n'est pas suffisant. Plus que jamais, il est temps de lire la NVO !

Créée par des syndicalistes en 1909, *La Vie Ouvrière* accompagne les combats de la CGT depuis plus d'un siècle. Son but dès l'origine : permettre aux militants syndicaux d'être correctement informés pour mener leur activité au quotidien. Aujourd'hui, la NVO se décline en magazine mensuel et en information quotidienne sur nvo.fr

L'info syndicale et sociale chaque semaine dans votre boîte mail

Inscrivez-vous à la newsletter de la NVO sur nvo.fr/newsletter pour recevoir, chaque semaine, l'essentiel de l'actualité du monde du travail : analyse des réformes, luttes dans les territoires, positions de la CGT, paroles de syndiqués sur le terrain... L'information vous intéresse ? Partagez le lien sur votre site internet et vos autres supports web.

Sur les réseaux sociaux : informez-vous en temps réel et partagez

La NVO est présente sur Facebook, Twitter et Instagram. Articles, vidéos, infographies : vous pouvez suivre la NVO pour rester informés chaque jour des dernières actualités. Face aux *fake news*, pensez à relayer les informations fiables de la NVO sur les réseaux sociaux et à télécharger ses visuels pour vos propres supports, tracts, newsletters...

S'abonner pour faire vivre la presse syndicale

Disposer d'une entreprise de presse est une fierté et une chance pour la CGT. Contribuez à la faire vivre en abonnant votre syndicat. Découvrez les dossiers et enquêtes enrichies du magazine papier : abonnez-vous sur nvoboutique.fr.

Restez informés !
Inscrivez-vous gratuitement
à la newsletter **nvo**

nvo.fr/newsletter



NVODroits.fr et la RPDS :

vos outils juridiques

La NVO, c'est également une rédaction juridique qui analyse et décrypte le droit du travail pour que vous puissiez défendre au mieux les salariés. Pour aller plus loin, découvrez aussi la RPDS, la Revue Pratique de Droit Sociale avec chaque mois un thème différent : au mois de juin, vous pourrez retrouver un dossier sur la durée de travail. Pratique, la rédaction met également à disposition le droit des salariés et ses guides juridiques sur nvodroits.fr !

MERCI

À VÉRONIQUE,
SECRÉTAIRE DE MAIRIE,
AINSI QU'À TOUS
LES AGENTS
TERRITORIAUX.



ASSURÉMENT HUMAIN

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901. Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

URGENCES SOCIALES ET SANITAIRES



FICHE N° 8

DU DOCUMENT D'ORIENTATION ADOPTÉ AU 12^E CONGRÈS FÉDÉRAL (MONTPELLIER - 18/21 NOV. 2019) INTITULÉE «**POUR UNE STRATÉGIE RASSEMBLEUSE DE CONSTRUCTION DES REVENDICATIONS ET DE L'ACTION DANS L'UNITÉ DES AGENTS ET SALARIÉS**»

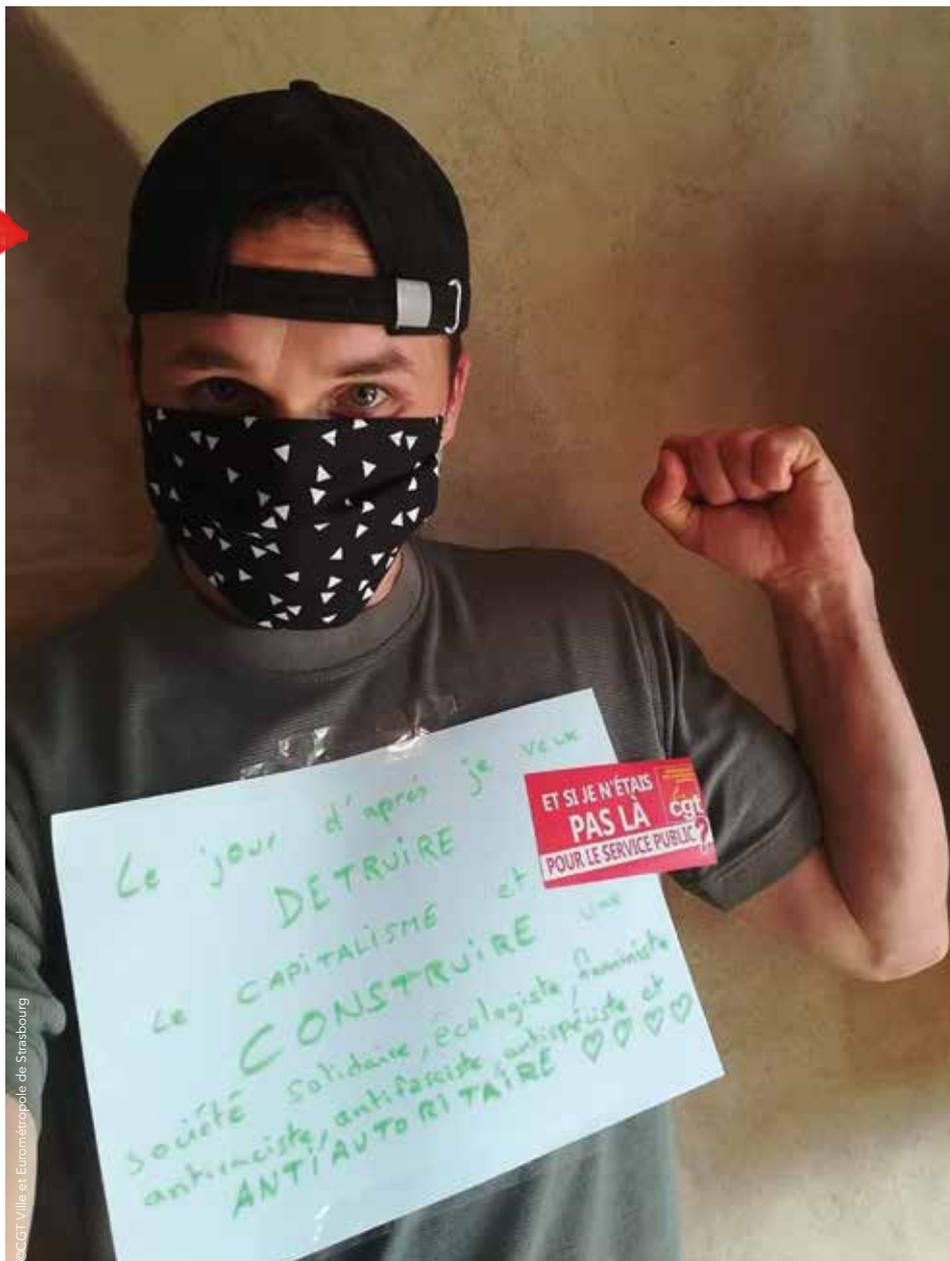
«*Dans le cadre de la démarche de lutte impulsée par la fédération, et à partir des revendications construites avec les travailleurs.euse.s du champ fédéral, de poursuivre :*

- la recherche de l'unité syndicale et de la convergence avec les forces de progrès social (partis politiques, associations, ONG...) sur la base de revendications et de modes d'action partagés,
- la réflexion sur de nouvelles formes de luttes et d'actions dans la convergence et sur la durée».

Dans ses considérants, la fiche nous invitait à être attentifs et ouverts à tous les mouvements sociaux « atypiques » comme celui des *Gilets jaunes*, qui pourraient surgir dans une situation politique nouvelle.

PLUS JAMAIS ÇA ! UN MONDE À RECONSTRUIRE

La CGT a décidé sur le plan confédéral d'engager une réflexion sur le « jour d'après » et de proposer l'élaboration de propositions à soumettre dans ce cadre. La Commission exécutive de la fédération des Services publics, réunie en téléconférence le 2 avril, a validé la mise en place d'un groupe de travail sur « le jour d'après ». Ce groupe a commencé ses travaux. Un premier débat a eu lieu dans la Commission exécutive fédérale. Cette élaboration est en cours, nous livrons aux lecteurs du *Service public magazine* la synthèse des premières réflexions du groupe de travail qui doivent alimenter l'élaboration de la direction fédérale. Les syndicats, à travers leurs CSD, sont invités à faire part de leurs remarques et propositions.



©CGT Ville et Eurométropole de Strasbourg

Disons-le d'emblée, plusieurs camarades ont considéré que la formule du « Jour d'Après » n'est pas satisfaisante tant il apparaît qu'il n'y a pas, qu'il n'y aura pas, de « jour d'après », mais une vague brutale de dérèglementation, de remises en cause des droits acquis, statuts, règles collectives. Comme l'a analysé la fédération dans les documents publiés depuis le début du confinement, le gouvernement a utilisé la situation pour accélérer ses plans dans tous les domaines. Ce qu'on veut, c'est réaffirmer les revendications pour la société qu'on veut construire, égalitaire, des services publics sous statuts et règles qui soient les mêmes pour tous, et

savoir dans quelle société on veut vivre déjà aujourd'hui. Ce n'est pas celle régie par la loi d'urgence et les ordonnances antidémocratiques.

Le congrès fédéral a réaffirmé des fondamentaux : renforcement du statut de la Fonction publique territoriale, retour fonctionnement des services publics fondés sur une péréquation et une unité de traitement, le combat contre le désastre annoncé par la Loi 3 D (Décentralisation, différenciation et déconcentration), loi de dérèglementation totale de toute l'architecture républicaine héritée de la Révolution française. Nous venons de traverser trois mois de luttes dans une situation totalement nouvelle, en

situation de confinement sans pouvoir se réunir, mais avec des résultats significatifs parce qu'on s'est appuyé sur nos droits, les règles, nos revendications et la colère des agent.e.s. Avec la volonté de ne pas se laisser avoir par la mise en avant de la formule « Pas de protection pas de travail » largement partagée. Pendant ces trois mois, dans des conditions difficiles, nous avons œuvré pour contrer les effets de la politique du gouvernement envers lequel il ne peut y avoir aucune attente, aucune confiance.

CONTINUITÉ DE L'ACTION SYNDICALE

Écrire notre programme d'action pour le « jour d'après » c'est avant tout affirmer la continuité de l'action syndicale, sans omettre de poser la question du « comment faire pour y arriver ? »

Le gouvernement quant à lui a déjà bien entamé la question du comment : la loi dite d'urgence sanitaire, les ordonnances lui donnent les moyens d'agir pour tout remettre en cause.

Nous devons poser le débat de « avec quelle organisation, ONG, syndicats, partis politiques... » avec tous les risques que ça implique de tensions en interne, mais faut-il accepter ce risque du débat conflictuel entre nous plutôt que celui d'arriver uniquement à opposer une liste de revendications dont les dirigeants ne tiendront pas plus compte que jusqu'à présent ? La question est ouverte au débat. L'actualité très récente du jugement de Renault Sandouville où la CGT a été attaquée très violemment par la CFDT montre toutes les limites du « syndicalisme rassemblé ». Le syndicalisme dit rassemblé (qui n'a rien à voir avec la recherche de l'unité syndicale fondée sur les revendications) n'est-il pas un frein à l'action syndicale de classe ? Il convient donc de se poser la question de savoir avec qui on va agir demain pour faire avancer nos revendications. Faut-il les adapter à la situation d'aujourd'hui ou les porter avec un projet de société économique et politique ? Mais nos revendications, expression des intérêts matériels et moraux des agents de la Fonction publique territoriale, ne portent-elles pas déjà le contenu de la société que nous voulons ?

Le « Jour d'après » c'est aujourd'hui et est-ce que le gouvernement change de politique pour autant ? Est-ce qu'il répond aux nombreux courriers adressés par la fédération, comme par exemple ceux en lien avec le secteur médico-social ? Zéro réponse à nos courriers au gouvernement.

#PlusJamaisCa, signons #PourLeJourDapres

Je signe la pétition

Signer la pétition

Face à l'urgence sanitaire, des mesures de rupture sont nécessaires. A la suite de la tribune « Plus jamais ça, préparons le jour d'après », les signataires de cette pétition demandent au gouvernement de prendre immédiatement 4 mesures :

- 1 L'arrêt immédiat des activités non indispensables pour faire face à l'épidémie.
- 2 Les réquisitions des établissements médicaux privés et des entreprises afin de produire dans l'urgence masques, respirateurs et tout le matériel nécessaire pour sauver des vies.
- 3 La suspension immédiate du versement par les entreprises de dividendes, rachats d'actions et bonus aux PDG.
- 4 La décision de ne pas utiliser les 750 milliards d'euros de la BCE pour alimenter les marchés financiers mais uniquement pour financer les besoins sociaux et écologiques des populations.

Il ne s'agit pas ensuite de relancer une économie profondément insoutenable écologiquement et socialement ! Nous demandons que s'engage sans plus attendre des politiques publiques de long terme pour ne plus jamais revivre ça :

- 1 Un plan de développement de tous les services publics
- 2 Une fiscalité bien plus juste et redistributive, un impôt sur les grandes fortunes, une taxe sur les transactions financières et une véritable lutte contre l'évasion fiscale.
- 3 Un plan de réorientation et de relocalisation solidaire de l'agriculture, de l'industrie et des services, pour les rendre plus justes socialement, en mesure de satisfaire les besoins essentiels des populations, de répondre à la crise écologique.

Mobilisons-nous dès maintenant et donnons-nous rendez-vous le "jour d'après" pour réinvestir les lieux publics pour reconstruire ensemble un futur, écologique, social et démocratique, en rupture avec les politiques menées.

Les 16 organisations à l'initiative de cette pétition :

Action Non-Violente COP 21, Alternatiba, Attac France, CGFD Terre Solidaire, Confédération paysanne, CGT, Convergence nationale des Services Publics, Fédération syndicale unitaire (FSU), Fondation Copernic, Greenpeace France, les Amis de la Terre France, Oxfam France, Reclaim Finance, Unef, Union syndicale Solidaires, 350.org.

Depuis la publication, les organisations suivantes signent aussi la pétition :

Action Aid France, Droit au logement, Femmes Égalité, Fidi, i-buycott, Il est encore temps, Le mouvement, MAN, MNL, Notre affaire à tous, Partager c'est sympa, Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature, UNL, Utopia.

» En savoir plus

185 111 participants

Objectif 200 000

Prénom	<input type="text"/>
Nom de famille	<input type="text"/>
Adresse e-mail	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>
France	<input type="text"/>
Téléphone (facultatif)	<input type="text"/>

J'accepte la politique de confidentialité
Informez-moi de la suite de cette campagne ou de campagnes similaires

SIGNER



L'action intersyndicale demeure essentielle. Pour autant doit-elle se fonder sur des revendications édulcorées pour sembler plus rassembleuse ? Faut-il être dans l'air du temps ? Peut-on faire l'impasse d'une caractérisation claire, nette et précise de la politique du gouvernement ? Ainsi, dans l'intersyndicale, sur les Ehpad, il n'a jamais été possible d'évoquer la réforme des retraites car la CFTD, présente dans le collectif, ne le voulait pas.

DÉFINIR NOS REVENDICATIONS DE MANIÈRE EXHAUSTIVE

En ce qui concerne les politiques publiques et leur remise en cause, force est de constater que nous ne sommes pas tou-te-s au même niveau d'information et qu'il est important de partager les analyses fédérales pour s'adresser à tou-te-s les salarié.e.s de notre champ syndical.

Bien entendu, on ne saurait faire l'impasse dans un tel document sur la situation nationale : mensonge sur les masques, confinement arbitraire, effondrement économique, mais des centaines de milliards versés aux patrons, chômage partiel, remise en cause des libertés démocratiques et interdiction des réunions de plus de 10 personnes... Le gouvernement continue sa politique, et brutalement.

La lutte contre la pandémie a été menée, malgré les politiques de casse des services publics, par des agent.e.s plac.e.s aux avant-postes avec une conscience professionnelle indéfectible. Jour après jour, ils.elles ont démontré la nécessité impérieuse des services publics pour l'égalité d'accès des citoyens, le drame de leur insuffisance (lits fermés dans les hôpitaux, effectifs diminués partout...).

COMMENT FAIRE ABOUTIR NOS REVENDICATIONS ?

Le « comment » est une question fondamentale et la question essentielle pour y arriver demeure encore et toujours celle de l'organisation dont on dispose, du renforcement de la création de nouvelles bases, pour ce faire de l'apport d'analyses pour s'appuyer sur des éléments concrets. C'est pourquoi les at-

taques brutales contre les libertés fondamentales par un État de plus en plus autoritaire doivent attirer notre attention. Moins de libertés fondamentales, c'est moins de libertés syndicales. La CGT ne pourra pas s'engager

dans une réflexion sur l'après sans demander l'abrogation de la loi d'urgence sanitaire, qui n'a de sanitaire que le nom, sans mener campagne pour son abrogation.

Le « comment » c'est aussi une discussion de politique syndicale. La clarification et le rappel des revendications pour l'ensemble des syndiqué.e.s sont essentiels, mais ne peuvent pas être dissociés de la forme dans laquelle on doit porter ces revendications. Il s'agit là d'un préalable pour que la CGT soit la locomotive de la transformation sociale du « monde d'avant ».

Partout, dans nos instances, posons la question : comment la CGT peut-elle être à l'origine d'un rassemblement d'organisations syndicales, d'organisations politiques et d'organisations non gouvernementales ? Mais à quelles conditions un tel rassemblement est-il possible ?

Thèmes supplémentaires à développer dans le document :

- 1 La question du télétravail, qui tend à devenir la norme au détriment des règles statutaires.
- 2 Chaque revendication contient en substance la société que l'on veut pour demain. Mais cela part de la revendication. Il convient donc de les préciser avec la conviction, à faire partager, qu'il n'y a rien à négocier avec le gouvernement Macron-Philippe et que seule la construction du rapport de force localement, puis par extension sur le plan national, permettra aux salarié.e.s, en ce qui nous concerne aux territoriaux.ales, de gagner.
- 3 La défense de la démocratie sociale est liée à l'action pratique, concrète contre les attaques qui visent les libertés individuelles et collectives.
- 4 L'approche environnementale : gestion de l'eau, assainissement, déchets. S'interroger sur l'avenir de ces secteurs et les placer dans la perspective inévitable du service public.
- 5 Le financement pérenne de nos services publics, outil de redistribution des richesses aujourd'hui drainées vers le capital prédateur.

SAUVONS notre système

RETRAITE

RETRAITE

Retour sur les manifestations et grèves contre le projet de retraite à points

Premiers enseignements

La Fédération a organisé le 23 avril, sous forme de réunion téléphonique, un débat avec Stéphane Sirot, historien spécialiste de l'histoire des grèves et du syndicalisme, sur le thème «*Retour sur les manifestations et grèves contre le projet de retraite à points – Premiers enseignements*». Philippe Coanet, président de l'IHS, a animé cette réunion de 2h50. Après une introduction charpentée de Stéphane a eu lieu un échange avec 8 membres de la Commission exécutive fédérale (CEF). Tout cela a été écouté (sans intervenir en raison des contraintes techniques) par des membres du Conseil d'administration de l'IHS et d'autres membres de la CE.

Dans son introduction, **Stéphane Sirot** a d'abord inscrit les luttes contre la réforme des retraites (à partir de la journée d'action RATP du 13 septembre 2019) dans le mouvement de contestation contre l'ordre libéral depuis maintenant plus de 4 ans : opposition au projet de loi El Khomri (mars-septembre 2016), *Nuit Debout*, actions contre les ordonnances réformant le Code du travail (septembre-octobre 2017), du début 2018 jusqu'à l'été les mobilisations des

gardiens de prisons, des personnels des Ehpad..., puis à partir de novembre 2018 mouvement des *Gilets jaunes*. Ce potentiel assez remarquable a du mal à se traduire politiquement. Les pratiques développées dans la lutte ont largement évolué, avec un retour du terrain ces 4-5 dernières années. Après les grèves reconductibles de 1995, la pratique développée de journées d'action décidées par les appareils dirigeants a fait l'objet d'un constat d'échec ; de même l'unité syndicale considérée

comme une fin et non comme un moyen et l'appel au recentrage du syndicalisme. Un syndicalisme tellement centralisé qu'il en était devenu désincarné, l'institutionnalisation tendant à l'éloigner du terrain. Le réinvestissement de la grève reconductible (dans les transports, l'Éducation nationale...) amène forcément à un retour au terrain, aux assemblées générales. Une frange, à élargir évidemment, veut participer à la contestation de la société. Il y a également un retour en force de pratiques transgressives pour trouver un impact en face de ceux qui veulent chloroformer les contestations. La grève reconductible est par nature transgressive (en 1936, les ouvriers ont illégalement

occupé les usines). Dans le secteur de l'énergie, les coupures de courant sont réapparues. Jeter à terre ses instruments de travail, les symboles professionnels, est significatif du malaise au travail des professions libérales, des fonctionnaires..., de l'impossibilité avec la pression libérale d'exercer son métier. La convergence naît de la situation commune que rencontre chacun.e au travail. Les grèves et manifestations massives ont été suivies d'actions « coup de poing », donnant l'impression d'un mouvement qui ne se terminerait jamais (si ce n'est le coronavirus!), d'un mouvement qui se construit depuis 2016 et ne veut pas finir. L'intervention du terrain, de la base, peut induire une dynamique syndicale, une organisation avec et hors les syndicats (exemple de la RATP). Ce mouvement est poussé depuis la loi El Khomri par les réseaux sociaux. Les instruments numériques vont compter de plus en plus et le syndicalisme de proximité devra utiliser ces outils. Ce n'est pas la fin des syndicats.

Le mouvement sur les retraites a contredit certaines interprétations du mouvement des *Gilets jaunes*. L'ancrage progressif du syndicalisme cadres (CFE-CGC et au-delà dans un syndicalisme confédéré) dans une rhétorique critique et l'engagement dans l'action montrent qu'un état de combativité existe dans une partie de l'encadrement. CFDT et UNSA sont sous la pression ; le syndicalisme « contre-réformiste » est en difficulté avec sa base et l'opinion publique : le rapport de forces est plutôt en la faveur du syndicalisme de contestation. Attitude pathétique de Berger et jeu de rôle avec E. Philippe très évident pour l'opinion et le monde du travail. Mais le syndicalisme de lutte de classe ne sort pas non plus victorieux : problème de périmètre d'implantation, résurgence de la grève « par procuration ». Le pouvoir politique a été désavoué, mais n'a que très marginalement revu sa copie.

Il y a une perte d'hégémonie du syndicalisme sur la conduite et le déclenchement du mouvement social (mobilisations et opérations « coup de poing » multipliées hors champ). Il y a une superposition et non opposition ; cette superposition (et non pas succession) est indispensable face à l'ultralibéralisme de Macron.

Il y a une perpétuation des contestations sociales non articulées au politique, une absence de traduction dans le champ politique de la critique sociale, et une demande d'horizontalité. Face aux formes nouvelles de l'action, le mouvement syndical doit se réapproprié la pra-

tique de la transgression. Par exemple, la démarche de contre-conférence du financement qui peut peser sur le monde politique. L'objectif du syndicalisme est d'obtenir des conquêtes dans le monde tel qu'il est et de fabriquer une transformation. Le pouvoir politise sans arrêter le mouvement social. Les réformes des retraites sont toujours des réformes de droite, alors que Macron avait été élu sur une base social-démocrate.

Débats

2 heures de débats...

Patrice revient sur la question : Quel mode d'action, et avec qui ? Pour lui, il faut trancher clairement (refuser d'agir avec la CFDT et son groupe), clarifier le projet syndical CGT et travailler avec les partis politiques (cf. France Insoumise) sans se cacher derrière l'indépendance et la neutralité.

Ronan, après avoir noté que le numérique avait des effets pervers de dépendance, revient sur les déserts syndicaux (80000 adhérents CGT dans un champ de 2 millions). Il relève qu'il y a eu beaucoup moins de grèves reconductibles qu'en 1995 dans les services publics territoriaux, et ce après l'échec de la mobilisation contre la réforme de la Fonction publique au début 2019. Le syndicalisme du rapport de force doit d'abord faire peur aux gouvernements pense

Julien. En 2006, le pouvoir a eu peur de la jeunesse. De nombreux.es militant.e.s CGT ont été *Gilets jaunes*. Pour lui, il faut faire attention par rapport au politique ; prudence ne veut pas dire neutralité.

Bénédicte rappelle l'éclatement syndical en 2020 par rapport à 1936, et la disparition de la Gauche vers le néo-libéralisme. Comment le numérique peut permettre d'introduire une vraie réflexion politique dans les jeunes générations, outiller les citoyen.ne.s (éducation populaire) ?

João relève le bougé au niveau des confédérations CGC et FO, mais aussi les difficultés

pour travailler ensemble sur le terrain. Les assemblées générales se sont amplifiées, mais il y a une difficulté d'avoir des assemblées de salarié.e.s interprofessionnelles. Cette difficulté de faire vivre la dimension interprofessionnelle sur les retraites crée un manque.

Pour **Frédérique**, le langage institutionnel a pris le pas. Il faut bien que la CGT ait un relais politique.



Philippe est d'accord pour parler « superposition » plutôt que « convergence ». Il souligne que la majorité des organisations rassemblées dans le mouvement Retraites, cela a été une force. Comment aller au-delà, pour un avenir organisé un peu différemment ? Macron et Berger étaient en grande difficulté (cf. pour les retraites, 14 % d'un PIB qui s'effondre de 10 %...). Après la crise sanitaire, reprendre ce dossier de manière revendicative, d'autant que d'autres offensives se profilent sur les congés, la durée du travail.

Jean-Jacques s'interroge : comment faire de la politique à partir de la pratique syndicale ? La CGT produit son discours politique, mais l'absence de relais est problématique.

Nadia souligne l'enjeu de la formation syndicale, l'école n'apprenant plus aux enfants à réfléchir par eux-mêmes. Les *Gilets jaunes* ont rempli le vide grandissant des UL qui s'affaiblissent de plus en plus. Alors que la réforme des retraites touchait tout le monde, pourquoi on n'a pas réussi à mettre tout le monde dans l'action ?

Ronan revient sur quelques points : souvent les UL ne sont que des lieux d'accueil de salariés en difficulté. L'indépendance syndicale est pour nous, territoriales, une question vitale, là où l'on a manqué on l'a payé. On s'interdit d'avoir certaines réflexions en pensant que ce n'est pas de notre champ (cf. question de l'État). Les courroies de transmission, ça marche dans les deux sens et ça appauvrit les choses. On n'est pas allé assez loin dans les rapports CGT/UNEF, d'autant qu'il y a croissance des étudiant-e-s travailleur-euses.

Stéphane Sirot réagit sur le problème posé par « syndicalisme rassemblé » : les réformistes sont allés tellement loin dans le partenariat que cela fait tomber la question de l'unité d'elle-même. Pour lui, tout cela finira par déboucher sur une recomposition du champ syndical (il n'y a jamais eu autant d'organisations avec aussi peu de syndiqué-e-s...). Sur le rap-



port syndicalisme et politique, il considère qu'aucune organisation politique ne peut aujourd'hui préempter la CGT (inversion de la question de la courroie de transmission). Le projet est l'ingrédient indispensable. Depuis 1968, aucun mouvement social est offensif, toujours une réaction, un positionnement défensif. Besoin d'un effort d'imagination, d'anticipation. Le réveil social va être brutal dans les mois à venir. La CGT est la première organisation progressiste de France, avec des forces encore importantes et une irrigation territoriale (réseau des UL). La mobilisation ne part plus forcément de l'entreprise, il y a des problématiques territoriales.

Pour Stéphane, la transgression fait peur car elle surprend, c'est un élément perturbant pour ceux qui ont conçu le syndicalisme comme un régulateur social. Il est important d'avoir son propre langage par rapport à la question politique et face à la capacité des libéraux d'imposer leurs propres concepts (« dialogue social », « partenaires sociaux »). Le syndicalisme se définit aussi dans son rapport au politique : Stéphane rappelle les différents modèles, allemand (syndicat co-acteur de la décision politique), britannique (parti créé par le syndicat) et français (les syndicats tous seuls). Interrogation... : faire une synthèse des modèles français et britannique ? La question intégration/transgression

est ancienne (cf. débat confédéral début XX^e s sur la conformité avec la loi de 1886 : la loi, ça s'utilise, il ne faut pas se faire imposer un carcan).

Tous les syndicats CFDT ne sont pas des ennemis, les syndicats FO des partenaires. Les difficultés pour les AG interprofessionnelles au moment de la montée en puissance des luttes sectorielles soulignent le besoin d'une analyse qui mette en avant la condition commune face au repli sur des « forteresses » professionnelles. Le fédéralisme doit être mis en relation avec l'efficacité du chef d'orchestre confédéral aujourd'hui dévitalisé ; les UL doivent être revivifiées.

Le secteur public s'est mobilisé dans le mouvement des retraites parallèlement à un mouvement social d'opinion.

À l'heure où nous réalisons cette publication, l'annonce du report « jusqu'à nouvel ordre » de la réforme des retraites, dont la suppression de nos régimes spéciaux, a été confirmée. Le combat continue !





Des vacances pour toutes et tous cet été !

À l'heure où le déconfinement débute, patronat, gouvernement et médias envahissent les ondes et matraquent leurs discours sur l'indispensable reprise de la production pour sauver l'économie française de l'écroulement.

C'est oublier un peu vite que des millions de salarié·e·s, d'agent·e·s public·que·s ont continué à travailler, soit en se rendant sur leur lieu de travail, soit en travaillant à la maison.

C'est oublier un peu vite que, pour nombre de salarié·e·s, le confinement n'a pas été du repos mais s'est traduit par devoir en plus assumer l'école à la maison. C'est oublier un peu vite que le confinement n'a pas été du repos pour tou·te·s ceux·celles qui, déjà dans la précarité, ont basculé dans la pauvreté.

C'est oublier un peu vite que la pandémie et le confinement ont généré de la peur, du stress...

Pour tou·te·s, la fatigue est là. De nombreux médecins soulignent que le confinement est facteur de stress, de tensions familiales, voire de violences, de déprime, de repli sur soi, de risques psychosociaux. Ce qui est clair, c'est que le confinement ne signifie ni vacances ni repos !

Pour certain·e·s, il s'est agi de deux mois sur le terrain avec la peur au ventre, pour d'autres, deux mois de télétravail, deux mois en autorisation spéciale d'absence, deux mois avec ses enfants en permanence, deux mois sans sortie, sans loisirs, sans la possibilité de se joindre à des proches, de voir sa famille. Deux mois de contrôles quotidiens pour se déplacer.

Nous avons subi le confinement, nous

avons subi le travail sur le terrain avec tous les risques inhérents, nous avons subi le télétravail imposé, et maintenant il faudrait accepter le vol pur et simple de nos congés ?

Dans leur fondement, les congés payés — durement acquis par nos ainé·e·s — doivent permettre de se reposer, de s'évader, de se reconstruire parfois.

Les fonctionnaires, les salarié·e·s sont en colère. Et comment ne pas l'être quand il est offert aux employeurs territoriaux la possibilité de nous confisquer jusqu'à 10 jours de congés et de nous imposer ou modifier unilatéralement les dates d'une partie des jours de RTT et du Compte Épargne Temps !

Non au hold-up sur ces journées qui nous appartiennent, que nous avons gagnées par notre travail !

Nous ne pouvons que nous féliciter de la décision prise par certain·e·s élu·e·s de ne pas toucher aux congés.

Par contre, force est de constater que nombreux·ses sont ceux·celles qui veulent, qui ont d'ores et déjà pris des mesures pour supprimer des congés payés, parfois avec l'accompagnement honteux de certain·e·s représentant·e·s du personnel. Notons que l'ordonnance précise :

l'autorité territoriale « peut » décider de supprimer des congés. Quel qu'en soit le motif, cette suppression est inadmissible. **Pour la CGT, l'autorité territoriale**

« peut », mais ne doit pas ! Ces mesures reviennent à signifier que le confinement a été mis en place pour convenances personnelles et non par décision gouvernementale ou par l'obligation des employeurs de garantir la santé et l'intégrité physique des salarié·e·s.

Cela sous-tend que, même en ayant continué à travailler, cela n'ouvre pas l'entièreté des droits acquis aux repos et aux congés payés auxquels nous pouvons prétendre, et ce malgré les conditions dans lesquelles les salarié·e·s ont exercé leurs activités alors que le confinement était en cours. Les repos et les congés payés, gagnés par leur travail, appartiennent aux salarié·e·s, pas à l'employeur. Le patronat, qui n'a jamais digéré l'idée même de congés payés ou de la réduction du temps de travail, voit donc au travers de la pandémie la possibilité d'enfoncer un coin dans le droit aux vacances.

FACE AU ROULEAU COMPRESSEUR DE LA PENSÉE UNIQUE, NOUS LE DISONS HAUT ET FORT : NOUS VOULONS NOS CONGÉS PAYÉS !

Les dotations versées par les employeurs du privé et du public représentent un budget global de 4 milliards d'euros.

Si cela se traduit bien évidemment par des réalités totalement disparates, ces dotations servent essentiellement à permettre aux salarié·e·s et agent·e·s de partir en vacances. Elles représentent une part du salaire différé qui permet à chacun·e de les percevoir selon ses revenus en fonction des critères sociaux.

Nous exigeons l'obligation pour l'employeur de verser une dotation pour les activités sociales à hauteur de 3 % minimum de leur masse salariale ainsi que l'obligation d'un budget spécifique pour les activités sociales et culturelles et la reconnaissance statutaire des Comités d'actions sociales et culturelles.

**LE TOURISME SOCIAL EST L'OUTIL
POUR DES VACANCES DE QUALITÉ
À DES PRIX ACCESSIBLES**

L'absence de vision gouvernementale pour la réouverture des structures de tourisme pèse lourdement sur les entreprises du tourisme social.

Ce dernier pose, à travers la problématique des vacances en France comme à l'étranger, les questions suivantes :

- le développement humain, dans la paix et en harmonie avec son environnement;
 - parvenir à concilier en permanence le social et l'économique en respectant les peuples;
 - répondre aux besoins des salarié-e-s d'ici et d'ailleurs sur les bases d'un véritable développement durable.
- Le tourisme social permet à chacun-e de créer ses vacances en rendant effectif le droit aux vacances et en permettant à chacun-e de pouvoir partir. C'est hors de toute logique actionnariale que les opérateurs du tourisme social réalisent plus de 24 millions de nuitées par an.



**NON AU HOLD-UP
SUR LES CHEQUES VACANCES**

En ponctionnant 30 millions d'euros dans les caisses pour abonder le fonds d'aides aux TPE-PME à la demande du gouvernement, le conseil d'administration de l'ANCV (établissement public à caractère industriel et commercial qui gère les chèques vacances) réalise un véritable hold-up sur l'argent des bénéficiaires. La CGT s'y est opposée. Il s'agit là d'un détournement intolé-

En complément des actions revendicatives, des diverses publications de la fédération et des syndicats et des diverses initiatives déjà prises contre l'application de l'ordonnance inique, nous mettons à disposition de nos organisations un modèle de recours hiérarchique pour les agent-e-s qui ont été placé-e-s d'office en autorisation spéciale d'absence (ASA). Ce recours individuel est à déposer par l'agent-e auprès de Madame, Monsieur le-la Maire, le-la Présidente du Conseil départemental ou Président-e du Conseil régional... Le dépôt enclenche le délai de la procédure contentieuse.

**Modèle de courrier pour le recours hiérarchique
à adresser à l'autorité territoriale**

Madame ou Monsieur XX, grade, direction
Madame, Monsieur XX de l'Autorité Territoriale

Madame, Monsieur le Maire, Président.e,
Par courrier en date du/...../2020, vous m'informez qu'en application de l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la Fonction publique de l'État, applicable au versant territorial par l'article 7, au titre de la période d'état d'urgence sanitaire, vous m'avez placé-e en congé d'office pour une durée de 10 jours sur la période du 16 mars au 11 mai 2020 (ou à la date de reprise de service) au motif que, durant cette période, j'aurai été en autorisation spéciale d'absence. Je vous rappelle que je n'ai jamais sollicité cette autorisation spéciale d'absence, mais que j'ai reçu instruction de ne plus me rendre sur mon lieu de travail habituel à compter du 16 mars 2020.

Depuis cette date, je me tiens à votre disposition pour accomplir, en télétravail ou en travail à distance, toute tâche correspondant à mon grade et à mon emploi.

Alors qu'il incombe à l'employeur, au titre des principes généraux du droit, de fournir le travail et les moyens du travail, j'observe que vous ne m'avez pas confié de mission pendant cette période.

Le placement en ASA me prive de fait de 12 jours de RTT ou de congés annuels alors qu'étant en confinement à mon domicile suite aux décisions gouvernementales je ne pouvais vaquer librement à mes occupations.

Votre décision me plaçant d'office dans cette position n'étant pas fondée en droit, je vous saurai gré de vouloir la rapporter.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Madame, Monsieur le-la Maire, Président-e, mes respectueuses salutations.

À....., le/...../2020

Signature

Nota : Le recours gracieux et le recours hiérarchique ne sont soumis à aucun délai sauf si vous envisagez de faire un recours contentieux devant le juge administratif. Dans ce cas, vous devez déposer votre recours administratif dans le délai exigé pour faire un recours contentieux (2 mois à partir de la notification de la décision contestée). Il faut donc avoir une décision de l'autorité territoriale à contester (une note de service, un arrêté...) pour produire ce recours.

**A télécharger sur notre site Internet
www.cgtservicespublics.fr**

nable de l'épargne des salarié-e-s et des agent-e-s de la Fonction publique (État, territoriale, hospitalière) aux revenus les moins élevés. La demande de l'État crée un précédent dangereux de financement par l'ANCV de politiques publiques ne relevant pas de son objet social. Enfin, ce prélèvement sur les réserves financières de l'ANCV aura des conséquences préjudiciables sur les moyens financiers dédiés aux politiques sociales en direction des

personnes les plus démunies et les plus pauvres.

Cet été, plus que jamais, le droit aux vacances est une activité revendicative majeure qui ne peut être passée sous silence. Les syndicats et l'ensemble de nos structures doivent s'en emparer et engager une véritable bataille syndicale avec les agent-e-s de nos collectivités et salarié-e-s dans chaque entreprise de secteur d'activités des services publics.



UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ·E·S

40 ans de continuité syndicale

Il y a 40 ans, le 14 mars 1980, naissait notre UFR (Union fédérale des retraité·e·s CGT des Services publics) avec l'organisation de sa première conférence nationale dans le Loiret.

PAR ANDRÉ MORIN

Le n° 11 de notre magazine *Service public* de mai 1980 a relaté le compte rendu de cette première conférence (en page suivante les 2 premières pages), 40 ans après entre la date de la conférence en mars et

le n° 11 du magazine du mois de mai, curieusement pile le temps du début et de la fin d'un confinement. Le temps de trier et retrouver documents et souvenirs. C'est notre camarade DEDE René, pompier professionnel de Lyon, qui en

a été élu le premier secrétaire général. Il a été aussi élu administrateur de notre Caisse de retraite, la Cnracl, de 1978 à 1995 et très longtemps membre de la Commission exécutive de la fédération. Ensuite, je crois que c'est notre camarade René Quesnel, de Paris, qui lui a succédé pour un mandat en avril 1989 lors de la 4^e conférence nationale organisée à Saint-Aygnulf. René a également été élu administrateur de notre Caisse de retraite de 1990 à 1995. Il est important de citer également des camarades qui ont été auprès de lui comme Raymond Lamy, Jean Leliepault, etc. Plus près de nous, c'est notre camarade Louis-Pierre Epailard qui a été élu et a assumé cette responsabilité de secrétaire général pendant de nombreuses

L'UFR dans les statuts de la Fédération

C – LES ORGANISATIONS PARTICULIÈRES

Article 8

L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ·E·S (UFR)

Pour prendre en compte les convergences et l'interdépendance des revendications des actifs·tifs et des retraité·e·s, la Fédération met en place une Union Fédérale des Retraité·e·s (UFR). C'est une organisation spécifique de

la Fédération qui a pour objet de rassembler tout·e·s les fonctionnaires et agents retraité·e·s.

Article 8-1

Missions

Elle définit et met en œuvre l'action confédérale et fédérale. Elle assure la liaison, la coordination et l'information, impulse l'activité syndicale des retraité·e·s ainsi que la continuité syndicale dans les syndicats et/ou dans les sections

spécifiques entrant dans le champ de syndicalisation de la Fédération.

Elle regroupe toutes les organisations locales et départementales de retraité·e·s entrant dans le champ de syndicalisation de la Fédération.

Elle est partie constituante de l'organisme directeur de l'Union Confédérale des Retraité·e·s (UCR) et participe à ce titre à l'activité de la Fédération Européenne des Retraité·e·s et Personnes Agées (FERPA).



APRÈS LA PREMIÈRE CONFÉRENCE NATIONALE DES RETRAITÉS

C'est donc le 14 mars 1980, à 11 heures, que, conformément à l'application des statuts de la Fédération des Services Publics adoptés au congrès constitutif de Retraités à vu le jour.

C'est un outil de travail, dont la fédération s'est doté en direction des retraités et des problèmes de la retraite.

Outil de travail pour la lutte, pour les revendications, pour le renforcement de la C.G.T.

En adoptant les deux rapports présentés par le Groupement national sortant, la Conférence, à l'unanimité, a condamné la politique antisociale du pouvoir.

Politique qui se traduit, pour les retraités et les travailleurs, dans tous les domaines, par :

- la dégradation du pouvoir d'achat ;
- une fiscalité inique ;
- des restrictions graves en

matière de soins et de santé :
— des logements hors de prix pour la grande majorité des retraités qui ont des pensions insuffisantes ;

— une attaque contre les mutuelles.

Face à cette situation, la conférence appelle tous les retraités de nos services à adhérer aux sections de retraités.

Les retraités représentent une force considérable dans le pays, mais s'ils restent isolés, le pouvoir, en continuant sa démagogie à leur égard (l'élection présidentielle n'est pas loin), poursuivra sa politique qui, en matière de retraite, est claire : donner un minimum à tous ; ensuite, ceux qui auront les moyens, paieront des assurances complémentaires pour assurer leurs vieux jours. C'est une attaque directe sur la rémunération de la force de travail, puisque les cotisations retraite représentent un

salaires différés : en même temps, ce sera un cadeau de plus au patronat.

C'est pourquoi la Conférence a approuvé les propositions faites par le Conseil National de l'Union Confédérale des Retraités, d'un grand rassemblement national de retraités et veuves, à Paris, en mars 1981.

Il n'est pas trop tôt pour que cette manifestation se prépare, dans nos syndicats d'actifs et sections de retraités.

L'Union Fédérale des Retraités, dès sa naissance, a donc du pain sur la planche. Avec l'aide de tous les militants élus à la Commission Nationale qui va diriger l'U.F.R. pendant trois ans ; avec l'ensemble de nos camarades retraités, elle saura faire face à ses responsabilités.

DEDE René,
Secrétaire Général
de l'Union Fédérale des Retraités.

années. Il avait précédemment été responsable du secteur HLM. Il était très attaché à représenter la CGT à l'Amicale de Châteaubriant qui concourt au travail de mémoire de ces résistants, syndicalistes, fusillés justement parce qu'ils étaient antifascistes et syndicalistes, surtout des dirigeants syndicaux. C'est à la 7^e conférence, qui s'est tenue à Saint-Aygulf en mai 1999, que Louis Pierre a passé le flambeau à Alain Raymond, élu secrétaire général et réélu pour un nouveau mandat à la 8^e conférence en 2002 à Ballaruc-les-Bains. Alain, qui militait dans une union locale, connaissait surtout le secteur privé et eut beaucoup de mérite d'accepter cette nouvelle responsabilité du secteur public qu'il a assumée et à laquelle il s'est rapidement adapté.

À son tour, en mai 2005, à nouveau à Ballaruc-les-Bains, Alain Raymond a transmis la flamme, mais, pour la première fois pour notre UFR, à une

femme, Catherine Noleau. Catherine, comme tous ses prédécesseurs, a su se faire apprécier et assurer avec compétence son rôle de secrétaire générale pendant 8 ans puisque réélue lors de la 10^e conférence en mai 2009 qui s'est tenue aux Issambres et ceci jusqu'en octobre 2013 où elle a pu et su organiser la 11^e conférence dans sa ville, Les Sables-d'Olonne, au pays des chouans, un exploit !

C'est lors de cette 11^e conférence qu'a été élu notre actuel secrétaire général, Didier Louvet, qui a été réélu pour un autre mandat lors de la 12^e conférence qui s'est tenue à Matemale (Pyrénées-Atlantiques) en octobre 2017. Dès son élection, Didier a recherché les moyens de renforcer notre syndicalisme retraité et mis en place, en plus des membres élus de la commission nationale, un maillage de référents sur la plus grande partie du territoire. Pour écrire et relater tout ce que j'ai

vécu et partagé avec ces camarades que j'ai tous bien connus, et bien sûr beaucoup d'autres que j'ai eu la chance de rencontrer à l'occasion des réunions de notre UFR, il me faudrait plus d'un an de confinement !

Merci à eux-elles tou-te-s pour tout ce qu'ils-elles m'ont apporté de connaissances, d'enracinement de la CGT, de culture syndicale, de confiance et de fraternité.

Alors, mon immense respect avec mon affectueuse amitié.

Une des premières sections de retraité-e-s, sinon la première, a été créée à Lyon, sous l'impulsion sans doute de René DEDE, dont le premier secrétaire a été Robert Damet dont beaucoup d'anciens Lyonnais se souviennent encore sans doute de sa forte personnalité. Il a été également élu à la commission nationale de l'UFR lors de la 4^e conférence qui s'est tenue à Saint-Aygulf.



EPSU¹ a représenté les travailleurs des services sociaux dans un échange visio sur les impacts de COVID-19 avec les commissaires européens

Mercredi 29 avril, Jan-Willem Goudriaan, secrétaire général d'EPSU, a été invité à représenter l'EPSU lors d'un échange de haut niveau avec les commissaires européens Nicolas Schmit, Stella Kyriakides, Dubravka Šuica et Helena Dalli. Huit organisations de la société civile ont également participé à la réunion.

Au cours de la réunion, Jan-Willem Goudriaan a soulevé diverses préoccupations clés pour les travailleurs, telles que l'importance de mesures de santé et de sécurité plus strictes. Il est essentiel que les travailleurs·euses des services sociaux soient considérés·es comme une priorité, notamment en ce qui concerne les équipements de sécurité. EPSU attend de la Commission qu'elle coordonne les achats

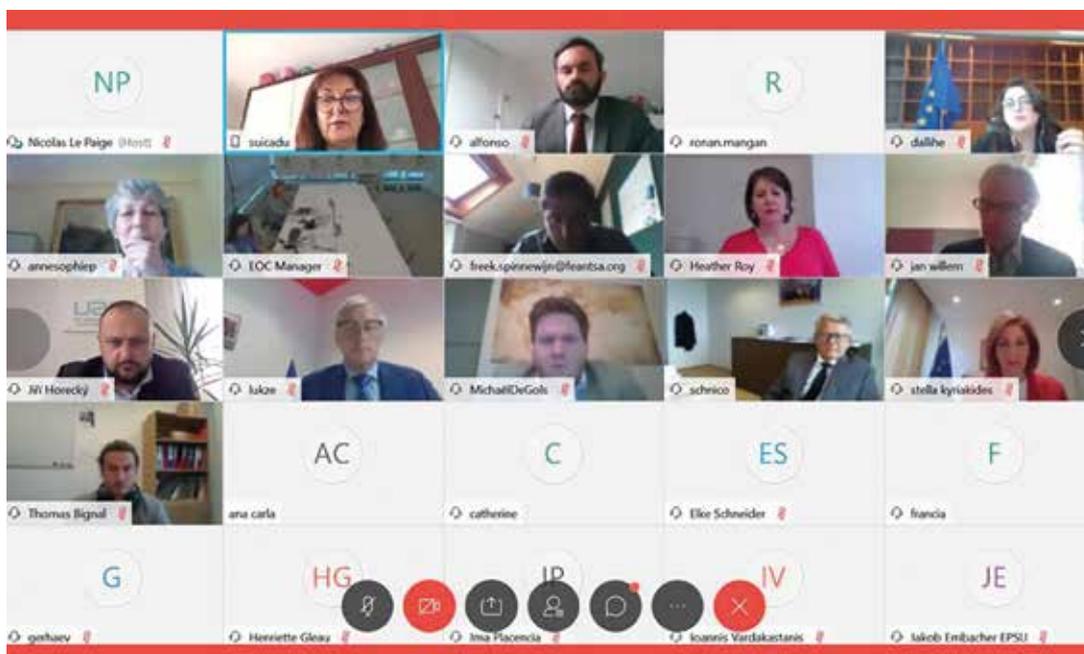
d'EPI et de kits de test pour les travailleurs·euses et les personnes dont nous prenons soin.

Bien avant que des problèmes existants tels que le manque de personnel et le sous-investissement aient également contribué de manière significative à la crise. Il est essentiel que des financements d'urgence de l'Union européenne soient mis à disposition pour éviter que les services sociaux ne tombent en panne. Par ailleurs, l'EPSU a souligné l'importance de la négociation collective. L'implication des employeurs et des syndicats des services sociaux au niveau de l'UE dans l'élaboration des réponses au niveau de l'UE est urgente et exigée par les partenaires sociaux. Dans l'ensemble, la réunion a montré

que les représentant·e-s des travailleurs·euses et des prestataires de services sociaux étaient uni·e-s pour réclamer un rôle plus fort pour l'UE. Les initiatives soutenues par tou·te-s les participant·e-s étaient par exemple des orientations aux États membres sur la prestation de services sociaux pendant COVID-19, la mobilisation de fonds de l'UE et un éventuel fonds d'urgence de l'UE pour les services sociaux. **De l'avis général, les faibles niveaux d'investissement dans le secteur dans le passé ont contribué de manière significative aux problèmes actuels et devraient être inversés.** Le semestre européen pourrait être un outil important à cet égard. Nous considérons cette réunion comme un pas positif

dans la bonne direction et nous chercherons à travailler en étroite collaboration avec la Commission ainsi qu'avec les employeurs des services sociaux pour promouvoir ces questions.

Bruxelles, le 4 mai 2020



Copie d'écran site Internet epsu.org

¹ European Public Services Union ou en français : FESP, Fédération Européenne des Services Publics

100 %
SANTÉ

 DENTAIRE
 OPTIQUE
 AUDIOLOGIE

SPÉCIALEMENT CONÇUE POUR
LES AGENTS DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

VITALITÉ TERRITORIAUX

BIEN ACCOMPAGNÉ POUR SA SANTÉ, C'EST VITAL !

• MNFC •
Bien accompagné pour sa santé, c'est vital.
GARANTIES
LABELLISÉES



DES GARANTIES
ÉQUILIBRÉES POUR LA SANTÉ

DES SERVICES
INNOVANTS POUR LE BIEN-ÊTRE



groupe Macif

- > 5 niveaux de garanties
- > 4 renforts optionnels
- > Assistance renforcée
- > Services Santéclair
- > Téléconsultation
- > Espaces adhérent Web/Appli

CONSEILS, DEVIS, ADHÉSIONS
CONTACTEZ NOUS :

01 85 58 68 60

numéro non surtaxé
prix d'appel local

vitalite@mnfc.fr
3 rue Franklin - CS 30036
93108 Montreuil CEDEX
Du lundi au vendredi,
de 9 h à 17 h 30 sans interruption



PLUS JAMAIS ÇA !

PLAN DE SORTIE DE CRISE

34 mesures pour répondre aux enjeux sanitaires, sociaux, économiques et écologiques auxquels font face nos sociétés.

1

LES CONDITIONS POUR UN DÉCONFINEMENT ASSURANT LA SÉCURITÉ SANITAIRE, LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS FONDAMENTAUX

2

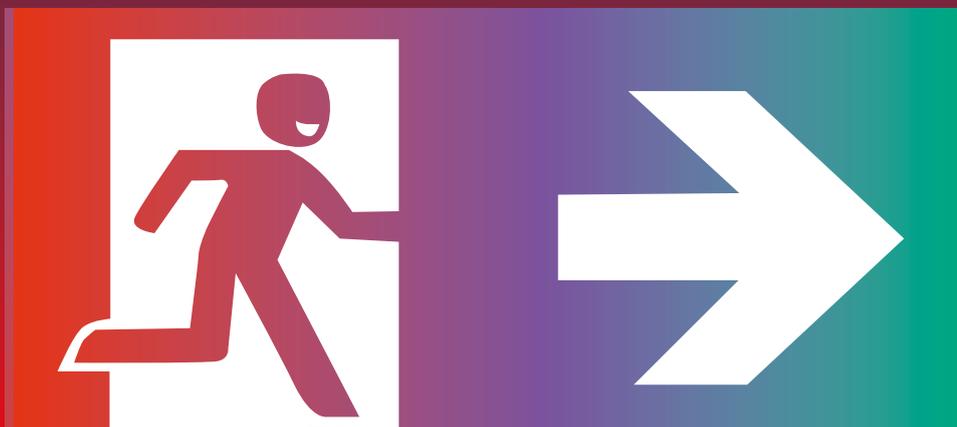
RÉPONDRE À LA CRISE SOCIALE, ICI ET AILLEURS

3

L'« ARGENT MAGIQUE » EXISTE : IL SUFFIT D'ALLER LE CHERCHER AU BON ENDROIT

4

POUR UNE RECONVERSION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DES ACTIVITÉS



actonaid
pour des peuples solidaires



Les Amis de la Terre France

ACTION NON-VIOLENTE COP21

attac

cgt



Convergence Nationale

Fondation Copernic



F.S.U.

GREENPEACE



OXFAM France

RECLAIM Finance

Solidaires

unef
le syndicat étudiant

UNL
La voix lycéenne

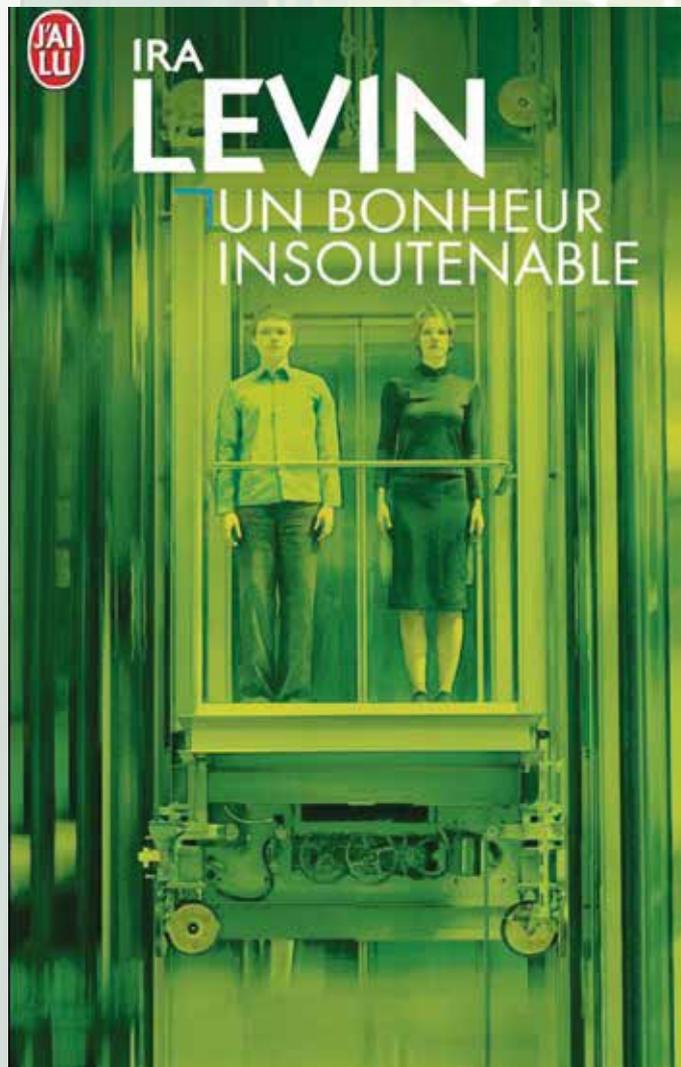
350.org

IRA LEVIN
FANTASTIQUE
ET SCIENCE-FICTION

Un bonheur insoutenable

Mais à quel prix ?
Gouvernés par
un ordinateur
géant, les
hommes sont — à l'aide
d'un traitement hormonal
mensuel adéquat — uni-
formisés, privés de toute
pensée originale. Dans un
univers où il n'existe que
quatre prénoms différents
pour chaque sexe, le
jeune Li RM35M4419 va
hériter de son grand-père
d'un étrange cadeau : un
surnom, Copeau. Ce sera
le début pour lui d'une
odyssée qui va l'amener
d'abord à s'accepter en
tant qu'individu, puis à la
révolte. Il n'est heureuse-
ment pas seul, d'autres
ont décidé de se rebeller.
Mais seront-ils assez forts
pour lutter contre Uni, le
super-cerveau informa-
tique de cette humanité
déshumanisée ?

Roman, 384 pages



Super-héros ? Non, mobilisé.e.s, exposé.e.s,
très souvent déconsidéré.e.s et mal payé.e.s...

...MAIS TOUJOURS LÀ !

Dégel du point
d'indice
Tout de suite !



fédération
des services
publics

COVID

**VOS QUESTIONS
NOS RÉPONSES**
covid.cgtfonctionpublique.fr



**la
cgt**
FONCTION
PUBLIQUE



facebook.com/cgtservicespublics



www.cgtservicespublics.fr

**la
cgt**